

	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 28 septembre 2026 <i>Rapporteuse : Madame Christelle DELOISON</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 127</p>
---	---	------------------------------------

Convention de mise à disposition de service entre la CAESE et la commune de Brières-les-Scellés

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guy Bonin d'Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, François TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI-GAVINET, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (73).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Bastien SORET (par procuration à Guy ALDEGUER), Angéline CIANCI (par procuration à Nicolas ANDRÉ) et Huguette DENIS (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (3).

Conseiller absent : Monsieur Victor HENNEBELLE (1).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice JAOUEN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Christelle DELOISON,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-1 relatif à la mise à disposition de services entre un établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux comités sociaux territoriaux et aux conditions d'organisation du dialogue social dans la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU l'avis des comités sociaux territoriaux compétents,

VU le projet de convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne et la commune de Brières-les-Scellés, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que l'organisation de la pause méridienne dans les écoles de la commune de Brières-les-Scellés relève de la compétence de la commune, laquelle doit garantir la continuité, la sécurité et la qualité du service rendu aux enfants et aux familles,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne dispose, au sein de son service enfance, de personnels qualifiés susceptibles d'assurer l'encadrement des enfants durant ce temps périscolaire, dans le cadre d'une organisation mutualisée avec la commune,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du service enfance de la CAESE au bénéfice de la commune de Brières-les-Scellés, pour une durée quotidienne de deux heures, de 11 h 30 à 13 h 30, répond à un intérêt de bonne organisation des services au sens des dispositions précitées,

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition nécessite la conclusion d'une convention précisant notamment les missions assurées, les conditions d'exercice de l'autorité fonctionnelle, les modalités de gestion administrative des agents, les responsabilités respectives des parties ainsi que les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne et la commune de Brières-les-Scellés, annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président de la CAESE à signer la présente convention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Secrétaire,

Fabrice JAOUEN

Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le **05 OCT. 2026** et sa publication le **05 OCT. 2026**